



DIMANCHE 14 JANVIER 2018



CONCOURS DE TARTES AUX POMMES

REGLEMENT

- 1) Le concours est ouvert à tous les amateurs, à partir de 10 ans.
- 2) Il s'agit de réaliser une tarte aux pommes classique :
 - pâte sablée, brisée, feuilletée ou sucrée...
 - pommes en rondelles, en lamelles, en compote, en dés...
- 3) Les tartes genres Tatin, tarte alsacienne, tarte normande ou autre ne sont pas admises.
- 4) Les tartes seront déposées à la mairie, salle des mariages le 14 janvier entre 14h et 15h. Elles seront présentées démoulées pour environ 6/8 personnes.
- 5) Il sera constitué deux jurys désignés par le maire et deux adjoints :
 - un jury d'adultes
 - un jury d'enfants (8 à 12 ans)
- 6) Chaque jury délibérera séparément et attribuera un premier prix et un accessit.
- 7) La note globale tiendra compte de la présentation, de la saveur, du goût, de la cuisson et de l'originalité.
- 8) La proclamation des résultats aura lieu à partir de 17h00 sur la place de la mairie Elle sera suivie de la dégustation des tartes.
- 9) Inscription préalable obligatoire à la mairie auprès de Carole Iatropoulos (e-mail : carole.iatropoulos@samois-sur-seine.fr).